

RCS : LAVAL  
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00474  
Numéro SIREN : 795 374 636  
Nom ou dénomination : 2B LOCATION

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2021 sous le numéro de dépôt 1497

**SARL 2B LOCATION**

ZA route d'Astillé

53970 Nuillé-sur-Vicoin

RCS LAVAL 795 374 636

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

**Relatif à la transformation de la SARL 2B LOCATION**

**En Société par Actions Simplifiée (SAS)**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 17 mars 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

## **I- Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La société 2B Location, créée le 19/09/2013 par Messieurs BLONDEAU et BLIN, a pour objet :

La location de tous matériels utiles à l'entretien des surfaces d'évolution équestres et plus généralement, la location et la vente de tous matériels et objets et la prestation de services s'y rapportant.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.



La synthèse de cette analyse est la suivante :

Notre analyse porte sur les comptes au 31 Octobre 2020 (dernière clôture de la société).

L'actif de la société est composé pour 38% de matériels et outillages proposés à la location conformément à l'objet social, soit 49k euros net pour une valeur brute de 114k euros. Les disponibilités (Valeurs mobilières incluses) représentent 58% de l'actif et 95% de l'actif circulant (76k euros).

Le poste client et stock ne représente pas plus de 4% de l'actif.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2020, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un bénéfice de 19K€, dont 12k euros sur le résultat d'exploitation (7k euros en N-1), et 11K euros en résultat exceptionnel lié à des cessions d'actifs. L'impôt société est de 3k euros.

## II- Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Les capitaux propres sont supérieurs au capital social. En effet, au 31 octobre 2020, les capitaux propres de la société ressortent à 50 097 euros pour un capital social qui s'élève à 10 000 euros,

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.



**Commissaire aux comptes**  
**Membre de la Compagnie régionale de Rennes**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, ni sur les avantages particuliers, aucun avantage particulier n'étant stipulé.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nantes, le 30 mars 2021

Le commissaire à la transformation



**Noël THIBAUDEAU**  
Commissaire aux comptes